

**SYNDICAT CGT DES SALARIES ET AGENTS TERRITORIAUX ACTIFS ET RETRAITES DU BASSIN
DE LACQ-ORTHEZ-BEARN DES GAVES**



Compte rendu de l'heure mensuelle d'information syndicale des 18 et 19 décembre 2023.

Les agents, principalement issus des services techniques, expriment leur gratitude envers la collectivité pour la décision de verser la prime de pouvoir d'achat, conforme aux normes de la fonction publique d'État et sans réduction des montants pour l'ensemble des agents publics de la CC-Lacq-Orthez. En ce qui concerne son versement, la majorité souhaiterait la percevoir avant mars 2024.

Concernant les titres-restaurant, la majorité des agents serait favorable à une participation de la collectivité à hauteur de 60%, sous réserve de nouvelles modifications quant à leur utilisation. Unaniment, les agents rejettent toute augmentation à leur charge. À cet égard, il est crucial que la CC-Lacq-Orthez n'entrave pas une fois de plus leur situation en s'associant à un prestataire tel que Collecteam, filiale du groupe Verspieren, premier courtier et gestionnaire d'assurances à capital familial sur le marché français. Avec un capital de 400 millions d'euros au 3 juillet 2019, la famille Verspieren fait partie des plus grandes fortunes hexagonales, grâce à nos cotisations. Par conséquent, ils demandent que le prochain titulaire du marché soit un véritable acteur mutualiste doté d'une véritable éthique sociale.

De plus, suite à la demande d'une augmentation de la participation de l'Administration pour la mutuelle, une étude devrait être réalisée, prenant en compte le nombre de bénéficiaires (conjoint, enfant) et la rémunération.

Concernant la délibération sur les jours épargnés du compte temps épargne, qu'elle laisse au choix de l'agent le fait que les jours soient indemnisés ou convertis en points de retraite RAFF.

Ainsi, le syndicat CGT a informé l'ensemble des collègues présents qu'il n'est pas possible d'octroyer une prime basée sur l'absence d'absence.

Le Syndicat